



Mission régionale d'autorité environnementale
Région Hauts-de-France

Relevé de décisions de la séance du 5 février 2019

Présidente de la séance : Patricia CORREZE-LENEE

Autres membres présents :

- Philippe DUCROCQ
- Valérie MOREL
- Agnès MOUCHARD

Plans programmes : décisions prises dans le cadre du cas par cas

Liste des dossiers soumis à évaluation environnementale après délibération de la MRAe

- Révision du PLU de Frévent (62)
- Modification du PLUi de la communauté de communes Artois-Flandres (62), suite à un recours gracieux

Liste des dossiers non soumis à évaluation environnementale après délibération de la MRAe

- Elaboration du PLU de Burbure (62)
- Modification du PLU de Beauvais (60)
- Modification du PLU de Bailleul-Sire-Berthoult (62)
- Modification du PLU de Fère-en-Tardenois (02)
- Révision du zonage d'assainissement des eaux usées et pluviales de Varesnes (60)

Plans programmes : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

- Révision du SCoT Osartis Marquion (62)
- Révision du PLU de Charly sur Marne (02)
- Elaboration du PLU de Versigny (60)

Projets : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

- Projet de requalification des espaces publics sur la zone du front de mer à Calais (62)
- Projet de création d'un port fluvial sur la commune de Aire-sur-la-Lys (62)
- Projet de création d'un parc éolien à Martigny, Leuze et Any-Martin-Rieux (02)

Autres dossiers soumis à délibération

Plans-programmes : Décision d'avis tacite

- Dans l'état des informations fournies dans la grille d'analyse renseignée par la DREAL, après en avoir délibéré, la MRAe a jugé qu'il n'était pas nécessaire de formuler un avis pour l'élaboration du PLU de Berthecourt (60), soumise à évaluation environnementale.

Projets : Décision d'avis tacite

- Après en avoir délibéré, la MRAe décide que l'avis sur le projet de Parc éolien de Boralex Helfaut SARL à Helfaut (62), soumis à évaluation environnementale, sera tacite.

Désignation de coordonnateurs de la MRAe pour des dossiers non soumis à délibération collégiale

- Après consultation des membres, Patricia CORREZE-LENEE, présidente de la MRAe, est désignée coordonnatrice sur le projet d'avis relatif au projet d'augmentation de capacité de l'incinérateur de Douchy-les-Mines (59), sur lequel lui est déléguée la compétence de statuer ;
- Après consultation des membres, Patricia CORREZE-LENEE, présidente de la MRAe, est désignée coordonnatrice sur le projet de création d'un Centre de Recherche et Développement de tracteurs agricoles à Crépy-en-Valois (60), sur lequel lui est déléguée la compétence de statuer.

Autres dossiers

Néant

La Présidente de la MRAe,



Patricia CORREZE-LENEE